

Des solutions réservées aux professions médicales !

ASSURANCES

PROFESSIONS de la SANTE

FINANCEMENT

PROFESSIONS de la SANTE



> Notre cabinet

> Mentions légales

> Bibliothèque de documents

ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES...

TNS

CONTRASSUR

Complémentaire Santé

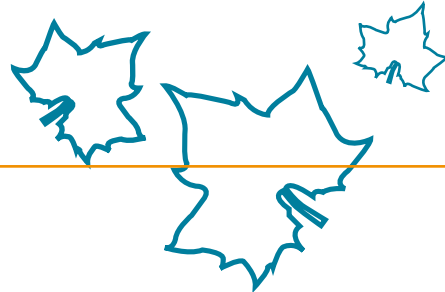
MA SIFRAN



LIBELLE DES PRESTATIONS	MONTANT DES PRESTATIONS			BASE DES PRESTATIONS
	SANTE TNS 1	SANTE TNS 2	SANTE TNS 3	
HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE				
établissements conventionnés	100 %	100 %	100 %	DES FRAIS REELS
établissements non conventionnés	90 %	90 %	90 %	DES FRAIS REELS
Forfait hospitalisation durée illimitée (sauf hospitalisations psychiatrique, maison de repos et convalescence, forfait limité à 30 jours par an)	100 %	100 %	100 %	DES FRAIS REELS
chambre particulière (y compris maternité)	FRAIS REELS	FRAIS REELS	FRAIS REELS	Conventionnés 100 % des frais réels et Non Conventionnés 46 € par jour (durée illimitée)
frais d'accompagnant (enfant - de 15 ans)	16 €	16 €	16 €	PAR JOUR (Durée illimitée)
SOINS COURANTS				
Consultations, visites, radiologie, optique (verres, montures, acceptés Sécurité Sociale), soins dentaires, auxiliaires médicaux, analyses, actes paramédicaux, transport, soins externes, pharmacie. Ces garanties concernent également le poste maternité	150 %	250 %	300 %	DE LA BASE DE REMBOURSEMENT DE LA SECURITE SOCIALE
ostéodensitométrie **	50 €	50 €	100 €	FORFAIT ANNUEL PAR BENEFICIAIRE
Médecine douce : (ostéopathie, acupuncture, homéopathie, phytothérapie, Ethioopathie) **	100 €	100 €	150 €	FORFAIT ANNUEL PAR BENEFICIAIRE
kératotomie Radiaire	153 €	153 €	153 €	PAR OPERATION
vaccins refusés par le régime obligatoire **	16 €	16 €	16 €	FORFAIT ANNUEL PAR BENEFICIAIRE
PROTHESES DENTAIRES, APPAREILLAGES				
Prothèses dentaires, orthodontie, appareillage, autres prothèses, acceptés Sécurité Sociale	150 %	250 %	350 %	450 %
OPTIQUE				
Verres, Montures acceptés Sécurité Sociale, lentilles acceptées Sécurité Sociale ou refusées par la Sécurité Sociale. **	229 €	305 €	457 €	550 €
PRIME NAISSANCE				
Forfait Naissance	300 €	300 €	300 €	PAR ENFANT
CURE THERMALE				
Forfait annuel par bénéficiaire **	Néant	458 €	458 €	Pour le transport et l'hébergement. Les Soins étant indemnisés dans le poste « Soins Courants »
PROTHESES ET ACTES DENTAIRES NON PRIS EN CHARGE PAR LE REGIME OBLIGATOIRE				
un forfait annuel par bénéficiaire **	382 €	382 €	764 €	764 €€ (orthodontie, implants, soins...)
GARANTIES PREVENTION				
Détartrage annuel complet sus et sous gingival	100 %	100 %	100 %	Effectué en deux séances maximum
Dépistage de l'hépatite B				Codes NABM 4713, 4714, 0323,0351
ASSISTANCE				
Contrat Inter-Partner Assistance N°0800072*01	Garantie	Garantie	Garantie	AIDE MENAGERE, TELEVISION ,

* Les taux indiqués sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, pour le secteur Conventionné et comprennent l'intervention du régime obligatoire de l'assuré, dans la limite des frais réels, ** Les forfaits annuels s'entendent par année civile et dans la limite des frais réels.

Nos Services



Télétransmission

Un service rapide et pratique, pour l'envoi des données de votre caisse primaire d'assurance-maladie, qui favorise ainsi l'efficacité de vos remboursements.

Tiers payant pharmaceutique

ACPS vous permet de bénéficier du tiers payant pharmaceutique dans toute la France, sur simple présentation de votre carte tiers payant ALMERYS, vous évitant ainsi l'avance des frais.

Tiers payant radiologie et laboratoire

Grâce à notre partenaire ALMERYS, vous accédez au tiers payant radiologie et laboratoire, sur tout le territoire et ce dans les établissements ayant signé notre convention.

Tiers payant optique

« OWLOPTIC », un service utile, qui permet de bénéficier, en accord avec les opticiens du tiers payant optique.

Prise en charge hospitalisation

Sur simple demande, une prise en charge est délivrée.

Suivi des décomptes par internet

« PRESTAOW », vous permet de consulter vos décomptes de remboursement complémentaire santé.



VOTRE CORRESPONDANT

C : COURTAGE

17, Villa du petit Parc - 94000 CRETEIL

Tél : 01 45 17 68 68 - Fax : 01 45 17 68 60

Mail : info.assur@ccourtage.fr

MUNIP mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité . N° R.N.M 432 668 648 . Siège social : 86 Avenue Kléber 75116 PARIS

A.C.P.S. Association déclarée sous la loi du 01/07/1901 et le décret du 16/08/1901 Siège social 2, rue du Vau St Germain 35000 RENNES

INTER PARTNER ASSISTANCE: 6 Rue André Gide 92320 CHATILLON rcs B 316 139 500

OWLIANCE RCS Bobigny B 341 592 582 Code APE 6622 Z - N° ORIAS 07030276 Garantie financière et assurance de Responsabilité Civile Professionnelle, conformes aux Articles L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances